



DELIBERATION

N° CP_2019_06_014

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 4 JUIN 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Emploi Insertion/Sous-direction Insertion socio-professionnelle et emploi

OBJET : Aide aux groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification

Elu(s) présent(s) : M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ALLARD, excusé, a donné délégation de vote à M. BOULESTEIX ; M. ESCURE, excusé, a donné délégation de vote à M. LAFAYE ; Mme FONTAINE, excusée, a donné délégation de vote à Mme JARDEL ; Mme LARDY, excusée, a donné délégation de vote à Mme PLAZZI ; Mme LHOMME-LEOMENT, excusée, a donné délégation de vote à Mme MORIZIO.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) sont des acteurs de l'économie sociale et solidaire conventionnés par l'Etat et labellisés par la Fédération française des GEIQ. Ils assurent une double fonction : d'une part, auprès des salariés auxquels ils garantissent le développement de leurs compétences ; d'autre part, auprès des entreprises adhérentes qu'ils assistent dans leurs recrutements.

Cet outil s'adresse à un public en difficulté en termes d'accès à l'emploi mais ayant un projet professionnel déterminé. Cela n'exclut cependant pas la persistance de certains freins périphériques qui nécessitent un accompagnement socioprofessionnel.

Le Département soutient les GEIQ en tant que partenaires de la mise en œuvre de sa politique en faveur de l'emploi telle qu'elle est déclinée dans le Programme départemental d'insertion.

Au regard du bilan 2018, il est proposé de reconduire en 2019 les conventions qui lient le Conseil départemental aux GEIQ Agri Limousin Périgord, GEIQ 87 Construction et GEIQ Papier-carton-emballages.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				12 960 €
Recettes				

RAPPORT

L'absence de qualification en lien avec le marché du travail constitue un frein majeur à l'accès à l'emploi. Face à ce constat, les GEIQ offrent une alternative pour infléchir les trajectoires professionnelles des publics en difficulté.

Créés par des entreprises confrontées à des problèmes de recrutement, ils s'appuient sur l'alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) pour mettre les salariés à disposition de leurs adhérents sur des durées allant de 6 à 24 mois.

Ces salariés sont ainsi intégrés dans un processus qui leur garantit une formation théorique et professionnelle, un tutorat au sein de l'entreprise d'accueil et un accompagnement par le référent du GEIQ. Ces différents leviers facilitent l'anticipation des recrutements des entreprises et permettent d'accroître la performance du dispositif en matière d'insertion professionnelle.

Le Conseil départemental apporte un soutien financier aux GEIQ pour l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA (BRSA). Il se traduit par une aide de 1 620 € par équivalent temps plein (ETP) occupé par ce public.

Ce rapport présente le bilan 2018 des 3 GEIQ : Agri Limousin Périgord, 87 Construction et Papier-carton-emballages et propose d'examiner les modalités de conventionnement pour 2019.

1- Bilan d'activité du GEIQ Agri Limousin Périgord

Ce GEIQ, positionné sur le secteur agricole, a étendu en 2018 son périmètre d'intervention à la Dordogne ce qui explique le changement de son appellation.

Les filières de l'élevage bovin et ovin représentent 78 % des adhérents au nombre de 69 en 2018 (71 en 2017). Les travaux paysagers et les productions végétales constituent les autres secteurs présents.

Le GEIQ affiche une activité stable par rapport à 2017 avec moins de départs anticipés de salariés. Les entreprises adhérentes et les organismes de formation sont les principaux prescripteurs. Le GEIQ déplore néanmoins un manque de candidats qui rend les recrutements plus longs.

En Haute-Vienne, l'activité se caractérise de la façon suivante :

- 65 salariés ont suivi cette étape de parcours d'insertion (59 en 2017) dont 34 nouveaux entrants, majoritairement dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ;
- le profil du public accueilli évolue peu. Il affiche une moyenne d'âge de 21 ans, sans qualification (61 % ont un niveau inférieur au CAP). Les femmes sont très peu présentes (8 %) ;
- 34 216 heures de mises à disposition ont été réalisées et 13 163 heures de formation suivies, soit 30 ETP. Environ 60 % de l'activité globale du GEIQ sont générés en Haute-Vienne ;
- sur un total de 22 sorties, 73 % sont des sorties dynamiques : 1 création d'entreprise, 6 CDI, 7 CDD inférieurs à 6 mois et 2 poursuites de formation qualifiante. En 2017, ce taux atteignait 77 %.

Parmi les salariés du GEIQ, 3 BRSA représentent 0,42 ETP. 2 d'entre eux ont effectué un très court passage dans la structure, l'un pour intégrer une entreprise d'insertion (Le Coudert des Charmilles), l'autre pour des problèmes de mobilité.

La convention avec le Département fixait un objectif de 2 ETP. L'aide votée de 3 240 € a donc été proratisée et ramenée à 680,40 €.

Pour 2019, au vu des BRSA déjà en poste, le GEIQ table sur un objectif de 3 ETP.

2- Bilan d'activité du GEIQ 87 Construction

Secteurs historiques des GEIQ, le bâtiment et les travaux publics constituent l'activité principale du GEIQ 87 construction. Il regroupe 25 entreprises adhérentes dont 19 situées sur Limoges et son agglomération.

Le volume d'activité est proche de celui de 2017 (progression de 5 % des heures de mise à disposition par rapport à 2017) mais l'année 2018 reste marquée par des difficultés de recrutement, récurrentes depuis plusieurs années.

Dans ce contexte, le GEIQ présente un bilan dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 43 salariés ont été accompagnés par la structure (contre 39 salariés en 2017) et affichent une moyenne d'âge inférieure à 26 ans ;
- ils ont réalisé 21 206 heures de travail et 14 224 heures de formation, soit 22 ETP ;
- 23 sorties sont constatées dont 56 % en emploi durable (CDI et CDD de plus de 6 mois) et 27 % pour des CDD de moins de 6 mois. Ces résultats traduisent de meilleurs taux de sorties dynamiques qu'en 2017, qui avait connu un nombre important de ruptures du contrat de travail pendant la période d'essai ;
- les mises à disposition liées à la clause sociale d'insertion dans les marchés publics participent toujours de façon importante (entre 40 % et 50 %) au développement de l'activité du GEIQ. Les politiques actives de promotion des clauses sociales mises en œuvre par les collectivités locales contribuent largement à ce phénomène.

En 2018, le GEIQ a pu intégrer 4 BRSA représentant 2,36 ETP sur un objectif de 4 ETP fixé dans la convention avec le Département. La subvention initialement prévue a donc été proratisée sur la base de ces résultats et représente 3 823,20 €.

Outre les difficultés de recrutement, la moyenne d'âge très basse explique le faible taux d'accueil des BRSA. Les aides de l'Etat pour les contrats de professionnalisation sont en effet plus importantes pour les jeunes de moins de 26 ans et donc plus attractives pour les GEIQ. Ce constat vaut pour l'ensemble des GEIQ.

Au regard de ces difficultés, le GEIQ 87 Construction cible l'intégration de 3 ETP BRSA en 2019.

3- Bilan d'activité du GEIQ Papier-carton-emballages (PCE)

De création récente (novembre 2017), le GEIQ PCE intervient principalement sur le secteur Ouest Haute-Vienne avec un siège social situé dans les locaux de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin.

5 entreprises de l'industrie du papier carton sont à l'origine de ce groupement. De multiples démarches ont été effectuées en 2018 (jobs dating, cité des métiers éphémère, informations collectives,...) pour le faire connaître auprès des demandeurs d'emploi et des différents acteurs de l'insertion.

Ainsi, 130 candidats ont été reçus en entretien. 5 salariés ont été mis à disposition des entreprises adhérentes, dont une femme, sur des métiers très diversifiés (régleur, sérigraphe, technicien PLV, conducteur).

2 d'entre eux sont BRSA soit 0,76 ETP. Les prises de poste n'étant effectives qu'en juillet, l'objectif fixé dans la convention de 2 ETP n'a pu être atteint. La subvention votée de 3 240 € a donc été proratisée à hauteur de 1 231,20 €.

Les projections sur l'évolution de son activité demeurant encore incertaines, le GEIQ PCE maintient l'objectif d'accueil de 2 ETP BRSA en 2019.

4- Proposition d'accompagnement des GEIQ en 2019

En termes de perspectives, début 2019, une concertation s'est mise en place à l'initiative d'INAE, tête de réseau régionale de l'insertion par l'activité économique (IAE), afin de renforcer les liens entre les GEIQ et les structures de l'insertion par l'activité économique. Le prolongement de la logique de parcours des salariés en insertion motive cette approche qui favorise les relations avec les entreprises classiques et participe à une meilleure connaissance de leurs besoins en main d'œuvre.

A noter également l'étude en cours, dans le cadre de l'action de développement des emplois et des compétences territoriales (ADECT) Ouest Haute-Vienne, pour la création d'une antenne du GEIQ SAGE de Gironde axé sur les services à la personne. Si la faisabilité de ce projet est avérée, son périmètre d'intervention concernerait la Haute-Vienne et la Charente Limousine.

Considérant l'intérêt de cet outil qui fait de la formation et de la qualification son principal levier pour l'accès à l'emploi des publics en difficulté, le Département pourrait reconduire son soutien aux trois GEIQ selon le même barème, 1 620 € par ETP, en révisant les objectifs sur la base de la capacité d'accueil des structures.

Ainsi, les objectifs en termes d'ETP occupés par des BRSA et les subventions correspondantes pourraient être établis de la façon suivante :

- GEIQ Agri Limousin Périgord : 4 860 € pour 3 ETP occupés par des BRSA ;
- GEIQ 87 Construction : 4 860 € pour 3 ETP occupés par des BRSA ;
- GEIQ Papier-carton-emballages : 3 240 € pour 2 ETP occupés par des BRSA.

Ces aides constitueraient des montants maxima susceptibles d'être minorés au regard des résultats obtenus.

DECISION

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu les articles L.1253-1 et suivants du Code du travail ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 25 juin 2015 approuvant les axes stratégiques du programme départemental d'insertion ;

Vu la décision de l'Assemblée départementale en date du 12 février 2019 relative aux interventions en faveur de l'insertion professionnelle ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'accorder au GEIQ Agri Limousin Périgord une aide financière plafonnée à 4 860 € pour l'accompagnement socioprofessionnel de 3 ETP occupés par des bénéficiaires du RSA,

d'accorder au GEIQ 87 Construction une aide financière plafonnée à 4 860 € pour l'accompagnement socioprofessionnel de 3 ETP occupés par des bénéficiaires du RSA,

d'accorder au GEIQ Papier-carton-emballages une aide financière plafonnée à 3 240 € pour l'accompagnement socioprofessionnel de 2 ETP occupés par des bénéficiaires du RSA.

24 Pour : M. ALLARD (délégation de vote à M. BOULESTEIX), M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE (délégation de vote à M. LAFAYE), Mme FONTAINE (délégation de vote à Mme JARDEL), Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY (délégation de vote à Mme PLAZZI), M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT (délégation de vote à Mme MORIZIO), Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat le 12 juin 2019
87-228708517-20190604-3005-DE-1-1
Affiché le 12 juin 2019
Publié au RAA du Département le 17 juin 2019